Association LA SEMEUSE
2 Montée Auguste Kerl
06300 NICE

la semeuse

COMPTES ANNUELS 2024

Approuvés par l'ASSEMBLEE GENERALE
du **Lundi 16 JUIN 2025**

COMPTE DE RESULTAT & BILAN au 31/12/2024

EXERCICE 2024 clos le 31/12/2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

sur les comptes annuels

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

sur les comptes annuels

Le Président Général
Jean FOURNIER

Le Trésorier Général
Jean Jacques ROSSO

Le Commissaire aux comptes
Frédéric MANIGLIER

Commissaire aux Comptes Frédéric MANIGLIER
52 Rue Gioffredo 06000 NICE
Tél. : 06 33 48 81 63 - email : avgc@c90102295.onmicrosoft.com

Bilan actif

	Brut	Amortisseme Dépréciation	Net au 31/12/2024	Net au 31/12/2023
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	42 606	41 303	1 303	2 209
Immobilisations corporelles				
Constructions	720 633	471 028	249 604	292 884
Installations techniques, matériels et outillages industriels	380 434	218 521	161 913	175 805
Autres immobilisations corporelles	8 506 080	6 047 246	2 458 834	2 686 586
Immobilisations financières				
Prêts	122 869	5 904	116 965	108 378
Autres immobilisations financières	14 684		14 684	14 421
Total I	**9 787 305**	**6 784 002**	**3 003 303**	**3 280 282**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	54 590		54 590	18 489
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés	143 671	21 817	121 854	78 818
Autres créances	723 242		723 242	633 454
Autres postes de l'actif circulant				
Valeurs mobilières de placement	202 981		202 981	10 174
Disponibilités	645 396		645 396	1 201 688
Charges constatés d'avance	92 435		92 435	81 306
Total II	**1 862 316**	**21 817**	**1 840 498**	**2 023 929**
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**11 649 621**	**6 805 820**	**4 843 801**	**5 304 211**
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Bilan passif

	au 31/12/2024	au 31/12/2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Autres fonds propres	12 409	
Réserves		
Réserves pour projets de l'entité	640 631	640 631
Report à nouveau	932 522	818 586
Excédent ou déficit de l'exercice	**-23 827**	**126 345**
Situation nette (sous-total)	**1 561 735**	**1 585 562**
Subventions d'investissement	1 469 985	1 642 047
Total I	**3 031 720**	**3 227 610**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	10 083	26 300
Total II	**10 083**	**26 300**
PROVISIONS		
Provisions pour risques	7 000	23 338
Provisions pour charges	330 607	309 982
Total III	**337 607**	**333 319**
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	549 056	827 439
Avances et commandes reçues sur commandes en cours	38 108	18 989
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	134 926	131 848
Dettes fiscales et sociales	384 613	360 349
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	24 309	41 364
Autres dettes	59 578	67 799
Produits constatés d'avance	273 801	269 195
Total IV	**1 464 392**	**1 716 982**
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**4 843 801**	**5 304 211**

(1) Dont à plus d'un an (a)	379 041
Dont à moins d'un an (a)	1 047 243
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2024	Exercice N-1 31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et de services		
Ventes de prestations de services	2 412 123	2 471 015
Dont parrainages	749 480	883 699
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	2 261 698	2 104 412
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	168 335	229 216
Utilisation des fonds dédiés	16 217	23 985
Autres produits	207 237	188 239
Total I	**5 065 610**	**5 016 866**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	1 222 418	1 206 283
Aides financières	420	1 290
Impôts, taxes et versements assimilés	165 351	164 093
Salaires et traitements	2 460 504	2 380 377
Charges sociales	784 455	720 237
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	382 055	372 138
Dotations aux provisions	64 580	44 845
Autres charges	9 673	17 495
Total II	**5 089 455**	**4 906 759**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-23 845**	**110 108**
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	28 259	22 073
Total III	**28 259**	**22 073**
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	6 995	7 916
Total IV	**6 995**	**7 916**
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**21 264**	**14 157**

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2024	Exercice N-1 31/12/2023
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**-2 581**	**124 265**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		8 998
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		6 867
Total V		**15 865**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	17 327	5 939
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		3 009
Total VI	**17 327**	**8 948**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**-17 327**	**6 917**
Impôts sur les bénéfices (VIII)	**3 919**	**4 837**
Total des produits (I+III+V)	**5 093 869**	**5 054 805**
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	**5 117 696**	**4 928 459**
EXCEDENT OU DEFICIT	**-23 827**	**126 345**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	333 449	297 679
Prestations en nature	475 910	432 380
Total	**809 359**	**730 059**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens	475 910	432 380
Personnel bénévole	333 449	297 679
Total	**809 359**	**730 059**

Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	x		
- Faits caractéristiques	x		
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations	x		
- Estimation du portefeuille de TIAP		x	
- Liste des filiales		x	
- Détail des amortissements		x	
- Etat des échéances des créances	x		
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des suretés réelles		x	
- Tableau de variation des fonds propres	x		
- Provisions réglementées		x	
- Provisions pour risques et charges	x		
- Charges constatées d'avance	x (Détail)		
- Produits constatés d'avance	x (Détail)		
- Produits à recevoir	x (Détail)		
- Charges à payer	x (Détail)		
- Ventilation des ressources nettes		x	
- Honoraires des commissaires aux comptes	x		
- Subventions d'exploitation	x		
- Concours publics et subventions	x		
- Résultat financier		x	
- Eléments exceptionnels		x	
- Analyse du résultat			
- Tableau des effectifs		x	
- Rémunération des dirigeants		x	
- Engagements financiers donnés	x		
- Engagements financiers reçus		x	
- Crédit-bail		x	
- Crédit-bail (Etat simplifié)		x	
- Engagement de retraite		x	
- CICE		x	
- Contributions volontaires	x		
- Suivi des legs et donations		x	
- Détail des legs, donations et assurances-vie		x	
- Suivi des dons restant à vendre		x	
- Legs autorisés à réaliser		x	
- Suivi des subventions affectées		x	
- Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		x	
- Fonds dédiés sur générosité du public	x		
- Compte de résultat par origine et destination		x	
- Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étra		x	

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : LA SEMEUSE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 4 843 801 Euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 23 827 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 26/05/2025 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Créée en 1904, La Semeuse est une association à but non lucratif (régie par la loi du 1er juillet 1901) agréée d'éducation populaire dont les missions s'exercent dans les domaines éducatifs et sociaux. En 2024 elle a regroupé 4962 membres actifs, a mobilisé plus de 253 bénévoles, a été au service de plus de 47 000 usagers sur différents établissements.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- *continuité de l'exploitation,*
- *permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,*
- *indépendance des exercices.*

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Règles et méthodes comptables

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

** Constructions : 10 à 50 ans*
** Agencements des constructions : 10 à 20 ans*
** Installations techniques : 5 à 10 ans*
** Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans*
** Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans*
** Matériel de transport : 4 à 5 ans*
** Matériel de bureau : 5 à 10 ans*
** Matériel informatique : 3 à 5 ans*
** Mobilier : 5 à 10 ans*

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

L'association a identifié en fonds dédiés des sommes perçues et affectées spécifiquement par les financeurs à des actions.

Concernant Berthemont :
L'association a terminé en 2024 la deuxième tranche de travaux.
Le montant des subventions d'investissement restant à percevoir est de 300 000€
L'association a démarré en 2024 une troisième tranche de travaux qui se poursuit en 2025

L'association a bénéficié d'un prêt garanti par l'Etat de 500 000€ qui est remboursé sur 36 mois depuis 2022.

Autres éléments significatifs

Les subventions accordées à la Semeuse n'ont pas toutes été réévaluées de l'inflation.
L'association a été résiliante et a maintenu ses activités dégradant ainsi sa trésorerie.
En 2025 l'association pourrait dégrader le service rendu aux usagers.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	42 606			42 606
Immobilisations incorporelles	**42 606**			**42 606**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	21 343			21 343
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	697 442	1 848		699 290
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	381 759	9 707	11 031	380 434
- Installations générales, agencements aménagements divers	7 819 007	27 071		7 846 078
- Matériel de transport	189 701	2 263	2 700	189 264
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	456 072	33 520	18 855	470 737
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**9 565 324**	**74 409**	**32 586**	**9 607 147**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	128 703	8 850		137 553
Immobilisations financières	**128 703**	**8 850**		**137 553**
ACTIF IMMOBILISE	**9 736 633**	**83 259**	**32 586**	**9 787 305**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		74 409	8 850	83 259
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**74 409**	**8 850**	**83 259**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		32 586		32 586
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**32 586**		**32 586**

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	40 397	905		41 303
Immobilisations incorporelles	**40 397**	**905**		**41 303**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	21 343			21 343
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	404 558	45 127		449 685
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	205 954	23 599	11 031	218 521
- Installations générales, agencements aménagements divers	5 348 698	247 144		5 595 842
- Matériel de transport	151 588	12 936	2 700	161 824
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	277 909	30 526	18 855	289 580
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**6 410 050**	**359 332**	**32 586**	**6 736 795**
ACTIF IMMOBILISE	**6 450 447**	**360 237**	**32 586**	**6 778 098**

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 096 901 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	122 869	5 904	116 965
Autres	14 684		14 684
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	143 671	143 671	
Autres	723 242	723 242	
Charges constatées d'avance	92 435	77 380	15 055
Total	**1 096 901**	**950 197**	**146 704**
Prêts accordés en cours d'exercice	8 587		
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Produits à recevoir	
	Montant
Clients - factures à établir	6 838
DIV.PROD. A RECEVOIR / SEJOUR	270 576
INTERETS COURUS SUR V.M.P. & C.A.T.	2 981
Total	**280 395**

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	5 904			5 904
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	17 077	21 817	17 077	21 817
Total	**22 981**	**21 817**	**17 077**	**27 722**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		21 817	17 077	
Financières				
Exceptionnelles				

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommatio	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise			12 409		12 409
Dont générosité du public					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	640 631				640 631
Dont générosité du public					
Report à nouveau	818 586		113 936		932 522
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	126 345	-126 345		23 827	-23 827
Dont générosité du public					
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	1 642 047			172 063	1 469 985
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires (Commodat)					
TOTAL	**3 227 610**	**-126 345**	**126 345**	**195 890**	**3 031 720**

Provisions

Notes sur le bilan

Tableau des provisions					
	Provisions au début de l'exercic	Dotations de l'exercic	Reprises utilisées de l'exercic	Reprises non utilisée de l'exercic	Provisions à la fin de l'exercic
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	309 982	57 580	36 255		330 607
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	23 338	7 000	23 337		7 000
Total	**333 319**	**64 580**	**59 592**		**337 607**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		64 580	60 292		
Financières					
Exceptionnelles					

Engagement en matière de pensions et retraites
La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.
- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- table de mortalité utilisée : INSEE 2000
- turn over moyen pour les cadres et fort pour les non-cadres
- taux d'actualisation 3.42%
- convention collective de l'animation
- méthode de calcul retenue : prospective
Les éventuelles charges sociales afférentes aux indemnités de départ ont été calculées.
Le personnel relevant de l'annexe II de la convention collective n'a pas été pris en compte pour le calcul de la provision eu égard au taux de rotation très élévé et à la tranche d'âge de cette catégorie de personnel.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 426 284 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	549 056	170 015	250 287	128 754
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	134 926	134 926		
Dettes fiscales et sociales	384 613	384 613		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	24 309	24 309		
Autres dettes (**)	59 578	59 578		
Produits constatés d'avance	273 801	273 801		
Total	**1 426 284**	**1 047 243**	**250 287**	**128 754**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	278 045			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURN.FACT.NON PARV.	25 839
PERS. CONGES PAYES DUS & H. SUPP	134 309
ORG. SOC. CH/CONGES PAYES & H.SUPP	61 540
ORG.SOC./CH. A PAYER	9 077
CHARGES FISC/CONGÉS A PAYER	7 819
ETAT & COLL. CH. A PAYER	715
Total	**239 299**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	92 435		
Total	**92 435**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	273 801		
Total	**273 801**		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 11 300 Euro
Honoraire des autres services : 0 Euro

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics		175 287				175 288
Subventions d'exploitation		196 285	1 486 860	379 885	23 081	2 086 411
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement						
						2 261 698

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euro
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Intérêts non courus sur emprunt	15 192
Autres engagements donnés	15 192
Total	**15 192**

Donations

Fonds dédiés

Ressources provenant de la générosité du public

	A l'ouvertur de l' exercice	Reports A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours.	Transferts C	A la clôtur de l'exerci Montant global A - B + C	A la clôtur de l'exerci Dont fonds dédiés
PILHA LEVA	2 254	2 254	420			1 834	
ACTION PREVEN	24 046	24 046	15 797			8 249	
Sous total	**26 300**	**26 300**	**16 217**			**10 083**	
Sous total							
TOTAL	**26 300**	**26 300**	**16 217**			**10 083**	

Frédéric MANIGLIER – AVGC Audit Valorisation Gestion Conseils
Commissaire aux Comptes
52, rue Gioffredo 06000 NICE
E mail : avgc@c90102295.onmicrosoft.com

ASSOCIATION LA SEMEUSE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2024

Aux membres du bureau,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été conférée par votre assemblée générale du 26 juin 2024, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association LA SEMEUSE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué cet audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé cette mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01/01/2024 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

- L'ensemble de mes travaux n'a pas relevé d'écarts significatifs sur les comptes annuels ;
- Les estimations comptables contenues dans les comptes n'appellent pas de remarques particulières.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification du rapport de gestion des autres documents adressés aux adhérents de l'Association et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.
Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les documents adressés à l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations spécifiques sur la continuité d'exploitation : Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous attirons votre attention sur l'information portée en annexe des comptes autres éléments significatifs *« Les subventions accordées à la Semeuse n'ont pas toutes été réévaluées de l'inflation. L'association a été résiliente et a maintenu ses activités dégradant ainsi sa trésorerie. En 2025 l'association pourrait dégrader le service rendu aux usagers »*.
Les Comptes 2024 font apparaitre un déficit de 23.827€ mais les budgets 2025 intègrent une diminution des services rendus en l'absence de réévaluation des subventions concernées afin de maintenir la continuité d'exploitation de l'Association.
Sans ces mesures la continuité de l'association serait remise en cause.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'association à la date du 26 mai 2025.

Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de gestion de votre association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Nice, le 9 juin 2025

Frédéric MANIGLIER
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Frédéric MANIGLIER – AVGC Audit Valorisation Gestion Conseils
Commissaire aux Comptes
52, rue Gioffredo 06000 NICE
E mail : avgc@c90102295.onmicrosoft.com

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

ASSOCIATION LA SEMEUSE

Exercice clos le 31/12/2024

Aux Adhérents,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il m'appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Nice, le 9 juin 2025

Frédéric MANIGLIER
Commissaire aux comptes